

**Accident** du Planeur Schempp Hirth Janus B  
immatriculé **PH-1463**  
survenu le 26 juillet 2018  
à Curienne (73)<sup>(1)</sup>

<sup>(1)</sup>Altitude 603 m.

<sup>(2)</sup>Sauf précision  
contraire, les heures  
figurant dans  
ce rapport sont  
exprimées en  
heure locale.

<b>Heure</b>	Vers 15 h 00 <sup>(2)</sup>
<b>Exploitant</b>	Gilzer Luchtvaart Club
<b>Nature du vol</b>	Aviation générale
<b>Personnes à bord</b>	Élève-pilote et instructeur
<b>Conséquences et dommages</b>	Élève-pilote blessé et instructeur légèrement blessé, planeur détruit

**Collision avec des arbres en vol de pente,  
en instruction**

**1 - DÉROULEMENT DU VOL**

<sup>(3)</sup>En place avant  
dans le planeur.

L'élève-pilote<sup>(3)</sup>, accompagné d'un instructeur, décolle au treuil de l'aérodrome de Chambéry Challes-les-Eaux (73) pour un vol local en instruction. Après avoir largué le câble vers 350 mètres de hauteur, l'élève se dirige vers le relief<sup>2</sup> situé à l'est de l'aérodrome. Il longe la pente<sup>3</sup> avec un cap au sud-sud-est, puis il effectue un demi-tour par la droite pour longer à nouveau la pente en direction du nord-nord-ouest. À l'issue de cette manœuvre, il poursuit le virage et se rapproche trop du relief, l'instructeur reprend les commandes mais ne peut pas éviter le heurt de l'aile droite avec la cime d'un arbre. Le planeur entre en collision avec la végétation puis le sol dans la forêt à environ un kilomètre et demi à l'est de l'aérodrome.

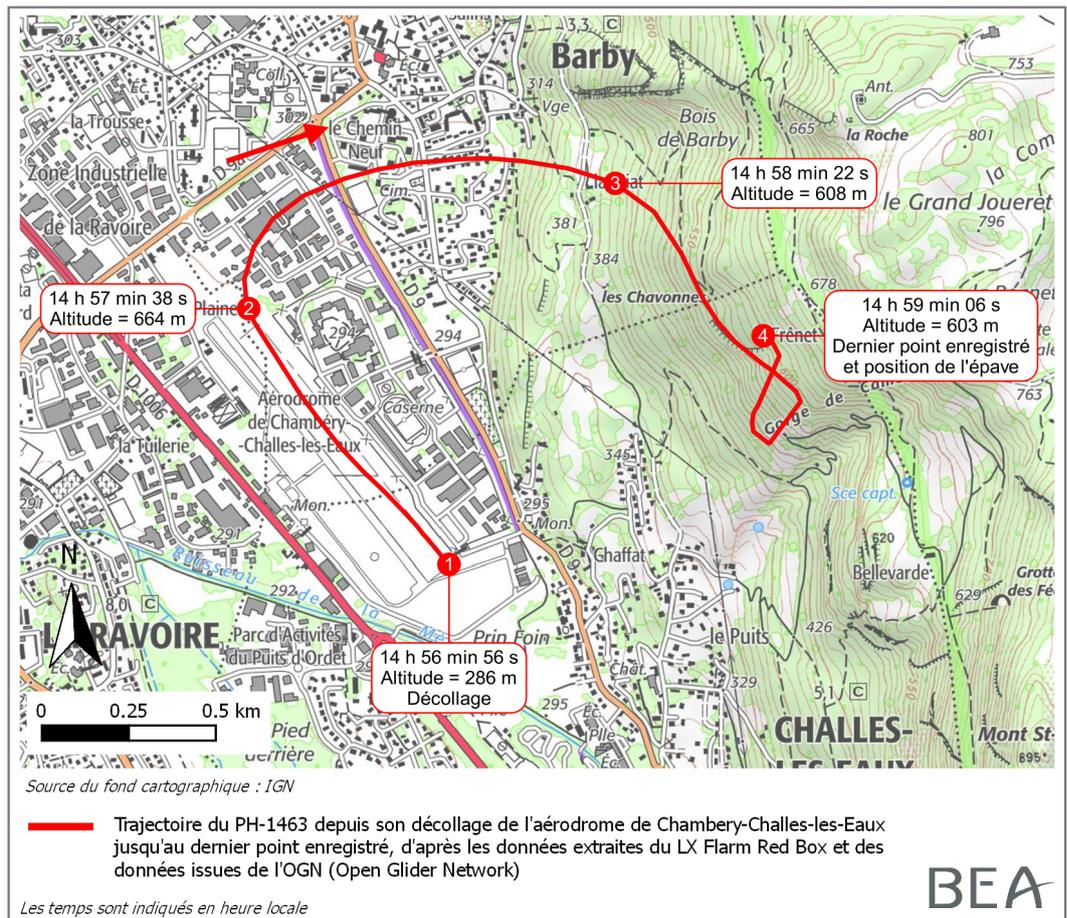


Figure 1 : trajectoire suivie par le planeur

## 2 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

### 2.1 Site de l'accident et examen de l'épave

Le site de l'accident se situe à flanc de montagne dans une forêt très dense, dont les arbres font plus de vingt mètres de hauteur.

L'épave du planeur est quasiment à la verticale. L'avant du planeur est détruit en raison de la collision avec le sol. De nombreuses traces d'impact avec la végétation sont visibles sur les bords d'attaque des ailes et de nombreuses branches sont cassées. Ceci a probablement contribué à absorber une partie de l'énergie du planeur.

### 2.2 Conditions météorologiques

Les conditions météorologiques estimées par le pilote dans le secteur de vol étaient les suivantes :

- vent variable pour 5 kt ;
- CAVOK.

<sup>(4)</sup>Tous deux de nationalité néerlandaise.

### 2.3 Information sur l'instructeur et l'élève-pilote<sup>(4)</sup>

L'instructeur, âgé de 71 ans et titulaire d'une licence de pilote planeur et de la qualification d'instructeur, totalisait environ 500 heures de vol.

L'élève-pilote, âgé de 71 ans, avait réalisé neuf heures de vol en instruction avec cet instructeur depuis le 23 juillet 2018. Il n'a pas été possible d'établir l'expérience totale de l'élève-pilote. Il indique que c'était son troisième stage de vol à voile pour l'année 2018 et qu'il en avait effectué quatre en 2017.

### 2.4 Témoignages

L'instructeur précise qu'il connaissait bien l'aérodrome et la région et qu'il y volait souvent. Il ajoute qu'il a volé avec cet élève-pilote au cours des quatre derniers jours. Il indique qu'il a manqué de vigilance pendant cette phase en vol de pente et qu'il a repris les commandes trop tard.

## 3 - ENSEIGNEMENT ET CONCLUSION

La perception erronée de l'élève-pilote de la distance par rapport au relief et à la végétation lors d'un demi-tour en vol de pente, associée à un manque de vigilance de l'instructeur, a conduit à la collision du planeur avec la cime des arbres.